

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(4\)](#)
[Item Marie Moret à monsieur B. Bourgeois, 30 mars 1888](#)

Marie Moret à monsieur B. Bourgeois, 30 mars 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (4)

Collation 2 p. (12r, 13r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur B. Bourgeois, 30 mars 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44305>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [30 mars 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Bourgeois, B.](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur la transcription des immeubles au bureau des hypothèques en France et en Belgique. Elle transmet à Bourgeois des pièces à communiquer au notaire Gustave Eliat.

Notes Lettre adressée à « Monsieur Bourgeois ». Signature de la main de Marie Moret : « Veuve Godin et Cie ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées [Eliat, Gustave \(1826-1888\)](#)

Lieux cités

- [59, rue Neuve, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Belgique](#)
- [France](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise, Familistère
30 Mars 1888,

Monsieur Bourgeois,

Vous nous avez écrit le 21 Février dernier,
 « La transcription des immeubles au bureau des hypo-
 « théques peut se faire en Belgique comme en France,
 « mais cette opération doit se faire par ministère
 « de notaire; à cet effet il faudrait une copie
 « officielle de l'acte notarié passé en France, et
 « cet acte devra être remis exécutoire en Belgique
 « par le tribunal de 1^{re} instance. »

Nous vous envoyons par ce même courrier,
 sous pli séparé recommandé, la copie officielle
 demandée et revêtue de la signature du
 Consul Belge.

Veuillez la porter vous-même à
 M^{re} Eliat Gustave, notaire, 54 Rue Neuve à
 Bruxelles, et lui demander de faire le
 nécessaire pour la régularisation de la
 transcription.

Tenez-nous au courant de ce qui

vous sera dit et de la marche des choses
dans cette opération.

Agriez, je vous prie, Monsieur
mes parfaites civilités,

M^{re} Godin et cie)

P.S. Signalez à M^e Eliat que la transcription
a été opérée en France sur le dépôt d'un acte
notarié conçu exactement comme celui que nous
vous envoyons pour l'usine de Lachen, et qu'il
n'a pas été jugé nécessaire de faire rendre
l'acte exécutoire par aucun tribunal.